

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
Chargée de l'examen du préavis PR19.22PR
concernant
une demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- TTC pour
la réalisation des travaux de renaturation de l'embouchure du Mujon et
le rapport sur le postulat de M. le Conseiller communal Christian Giroud
du 16 juin 2011 « Pour un Mujon vivant et non pollué »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 septembre 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne-Louise GILLIÈRON, Aurélie Maude HOFER, Emilienne WAGNIÈRE, François GILLET, Christian GIROUD, Anthony REYMOND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Marie RIGAULT, Responsable environnement STE, M. Marc-André BURKHARD, Municipal, M. Sandro ROSSELET, Chef de Service et de M. Simon MAENDLY, Ingénieur chez Biol Conseil. Nous les remercions pour les compléments d'informations qui nous ont été transmis.

Pendant longtemps, seules les questions économiques et sécuritaires ont été prises en compte en matière d'aménagement des cours d'eau. Cette perception a conduit à la canalisation et à l'enterrement de très nombreux tronçons de rivières et ruisseaux.

Les travaux de renaturation consistent dès lors à redonner à un cours d'eau fortement artificialisé, les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

Aujourd'hui, le regard porté sur les cours d'eau a changé. Cela se traduit notamment par l'adoption de nouvelles législations qui permettent de redonner une place aux cours d'eau dans notre société et de rendre leurs espaces aux rivières.

58 projets de renaturation ont été réalisés dans le canton depuis 2014. Dans la région, il s'agit du ruisseau de Pomy, et actuellement en travaux, l'embouchure de la Brinaz, et la Thièle sur la plaine de l'Orbe.

En ce qui concerne le préavis cité ci-dessus, les coûts engendrés par ces travaux sont subventionnés à 95% par la Confédération et le Canton, seul CHF 65'000.- seront à la charge de la commune.

Actuellement, à cause des remblais, il y a peu ou pas de communication avec la zone humide du bois de Vernes. Les travaux entrepris renforceront l'alluvialité du bois, l'aménagement de butes permettront à différentes espèces d'oiseaux de nicher et la flore indigène devrait être favorisée.

Suite à une demande du COSNY (Cercle Ornithologique et de Sciences Naturelles d'Yverdon-les-Bains), un point d'observation surélevé pourrait être construit pour l'étude des oiseaux très abondants dans ce secteur.

Un chemin perméable sera aménagé le long de la rive droite pour permettre un accès de promenade le long du ruisseau. Le cheminement rendra la balade très agréable.

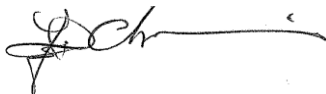
A l'issue de la séance, il a été demandé au Municipal présent, la raison d'une durée d'amortissement de 30 ans. La réponse du service des finances est que, selon le plan comptable, cela sera effectué selon ces délais.

Conclusions :

La commission est d'avis que ces travaux sont d'une valeur écologique et environnementale très intéressante. Le financement en grande partie par la Confédération est positif. Les abords de ce ruisseau seront très agréables pour les promenades et valoriseront ce magnifique endroit.

C'est à l'unanimité de ces membres que la commission vous recommande d'accepter ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17 octobre 2019



Jean-David CHAPUIS, rapporteur